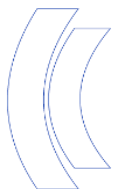


LES ACTIONS DES BANQUES ET ASSUREURS EN MATIÈRE DE SOUTIEN DES PME ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES APRÈS LA FIN DES PGE



FRÉDÉRIC VISNOVSKY
MÉDIATEUR NATIONAL DU CRÉDIT
7 DÉCEMBRE 2021



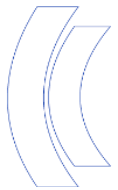
1 - EN RÉPONSE À LA CRISE, LA MOBILISATION DES BANQUES A ÉTÉ FORTE ET MASSIVE, CELLE DES ASSUREURS UN PLUS LENTE ET LIMITÉE

1 – **Des banques actives et allant**es : décisions rapides de moratoires et mise en place des Prêts Garantis par l'État (PGE) avec une forte mobilisation des réseaux pour une distribution rapide

2 - **Des assureurs un peu moins allant**s : questions sur la prise en charge des pertes d'exploitation, assureurs crédit sur la défensive, avant de « céder » à des demandes d'engagements

3 – Une **adaptation du cadre réglementaire** pour soutenir la capacité du secteur financier à accompagner la gestion de crise :

- pré-crise, les assureurs ont bénéficié de la prise en compte des fonds excédentaires dans les fonds propres prudentiels
- assouplissements des exigences en fonds propres des banques
- restrictions sur les dividendes du secteur financier



2 - EN SORTIE DE CRISE, SE MOBILISER POUR ACCOMPAGNER LA RELANCE

Des outils de relance

Renforcer les fonds propres des entreprises



PASSER DU SOUTIEN EN TRÉSORERIE AU RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE

3 GRANDES MESURES

Création du label « Relance »

Mobiliser l'épargne en identifiant les placements collectifs apportant une réponse aux besoins de financement en fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises

Apports de financements de long terme soutenus par l'État

Garantie de l'État à des fonds investis en prêts participatifs accordés par les banques et obligations acquises par des fonds d'investissement

Dispositions fiscales permettant de renforcer les fonds propres

- Baisse massive d'impôts de production
- Neutralisation fiscale de la réévaluation libre des actifs
- Report en arrière des déficits

Financements apportés par les assureurs

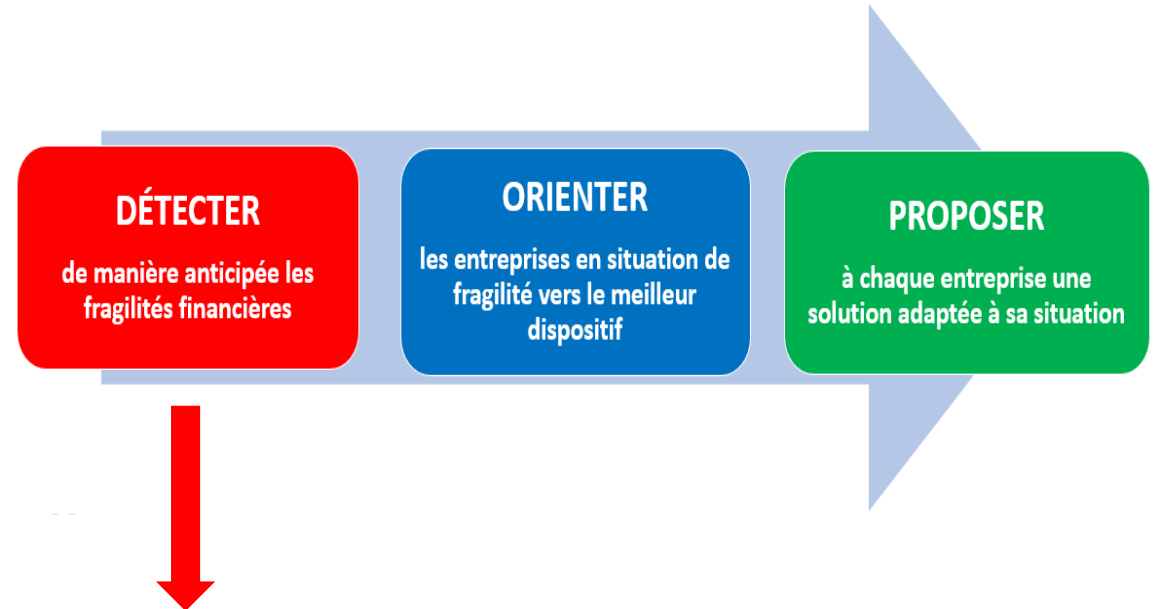
Des outils de sortie de crise

Un plan d'action sur l'accompagnement des entreprises en sortie de crise

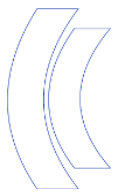
QUOI ?

QUI ?

COMMENT ?



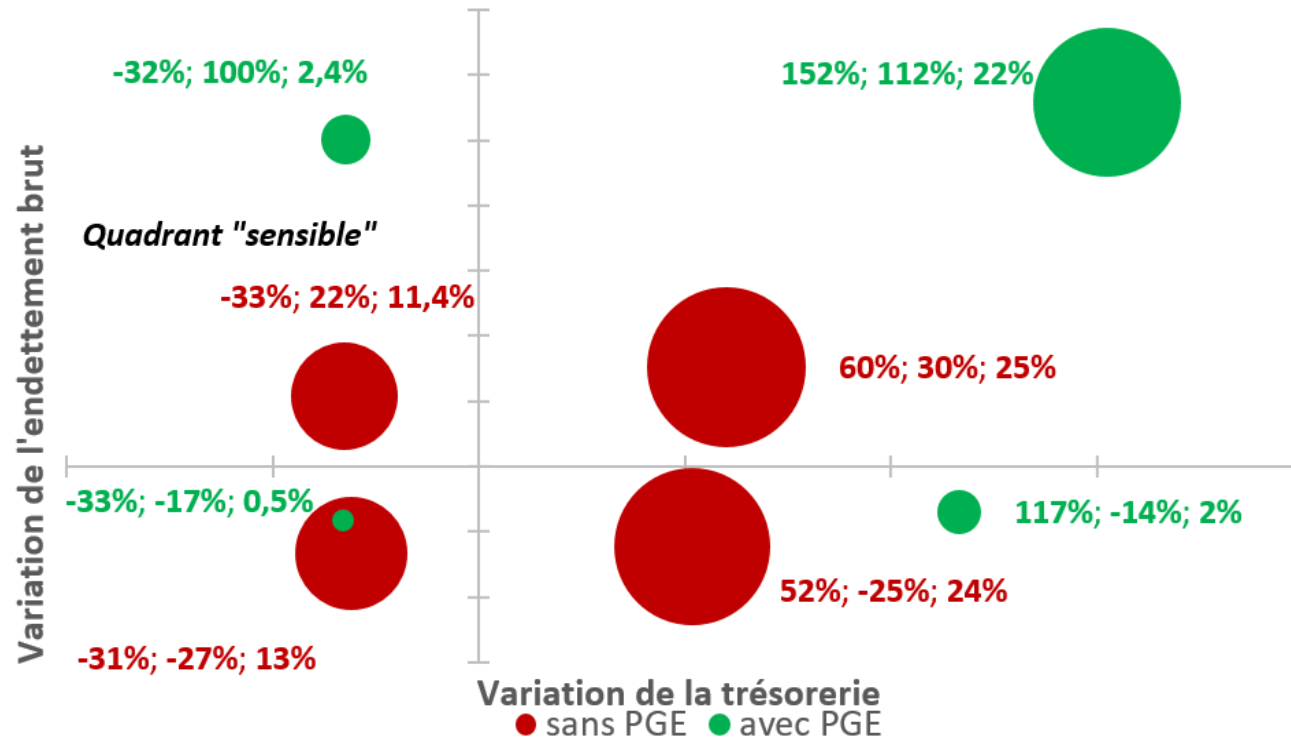
Engagements des banques de proposer un Rdv de sortie de crise



3 - EN SORTIE DE CRISE, DES ENJEUX LIÉS À L'ENDETTEMENT DES ENTREPRISES ET À LA CAPACITÉ D'ACCOMPAGNEMENT PAR LES BANQUES (1/3)

Évolution de l'endettement financier brut et de la trésorerie des entreprises étudiées

Source : Banque de France – Direction des entreprises



Légende : variation de la trésorerie ; variation de l'endettement ; % des entreprises

Source : Bloc-notes Eco – [billet n° 219 - L'impact différencié de la crise sur la situation financière des entreprises](#)

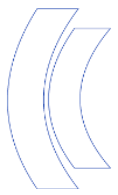
Diagnostic Banque de France



Listes mises à disposition des directions départementales de la Banque de France pour analyses complémentaires



Transmission de listes d'entreprises au conseiller départemental à la sortie de crise



3 - EN SORTIE DE CRISE, DES ENJEUX LIÉS À L'ENDETTEMENT DES ENTREPRISES ET À LA CAPACITÉ D'ACCOMPAGNEMENT PAR LES BANQUES (2/3)

Le remboursement du PGE

1 – Des assouplissements accordés avec la possibilité de bénéficier d'une année 2 sans remboursement du capital

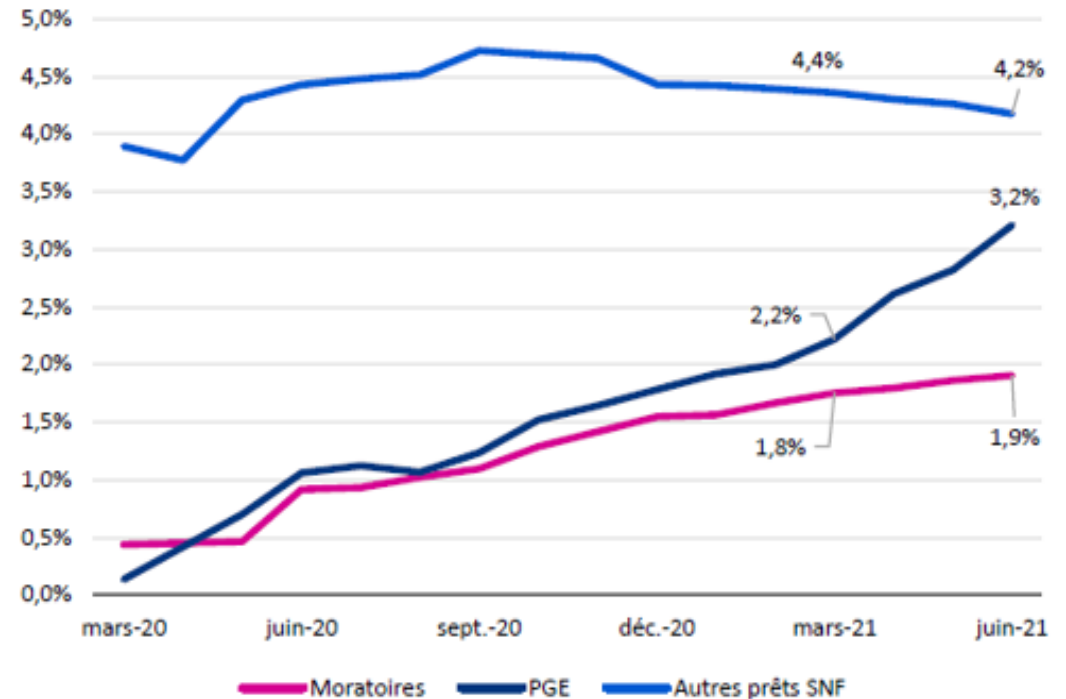
2 – Un engagement sur le niveau plafond de taux d'intérêt dans la phase post option en fin d'année 1

3 – La garantie de l'État sur les PGE restructurés dans le cadre d'une procédure judiciaire est étendue au-delà des 6 ans

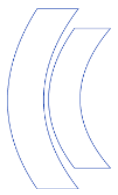
4 – Un profil de remboursement qui permet de bénéficier de la reprise :

- 16 % de remboursement en 2021
- 67 % de remboursement d'ici 2026

5 – Un niveau de risque de crédit qui reste contenu



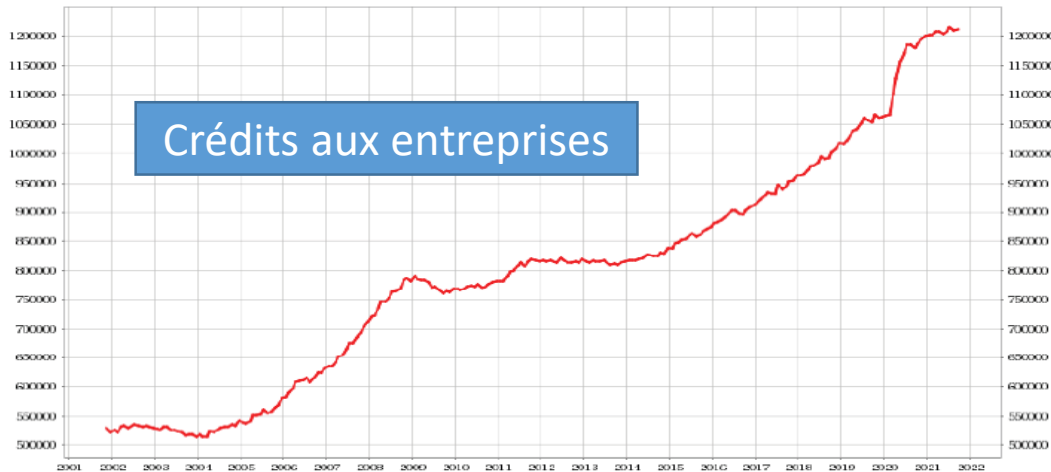
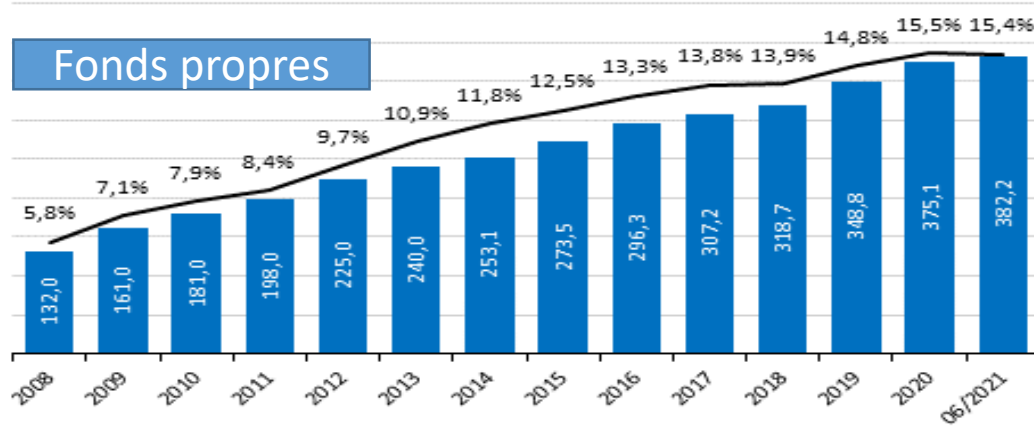
Taux des prêts non performants



3 - EN SORTIE DE CRISE, DES ENJEUX LIÉS À L'ENDETTEMENT DES ENTREPRISES ET À LA CAPACITÉ D'ACCOMPAGNEMENT PAR LES BANQUES (3/3)

Plus de fonds propres n'est pas un obstacle au financement des entreprises

1 – L'expérience bancaire passée



2 – Des règles prudentielles bancaires favorables dans la proposition CRR3

- Maintien du traitement favorable des PME et des infrastructures
- Traitement favorable des entreprises non notées considérées comme de suffisamment bonne qualité
- Traitement favorable des expositions en actions sur des expositions stratégiques

3 – Des règles pour les assureurs dans la revue de solvabilité 2 pour favoriser les investissements à long terme